



Règlement relatif aux services de carte digitale

Introduction

Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions ») régissent les droits, les obligations et les responsabilités respectives du client et de Belfius Banque S.A. (ci-après « Belfius »), qui découlent de l'utilisation de cartes Banx dans le cadre d'un Service de carte digitale. Ces Conditions constituent un complément aux dispositions du Règlement général des opérations Banx et aux règlements applicables de la carte Banx. Ces Conditions sont disponibles gratuitement sur le site www.banx.be.

Le titulaire de la carte s'engage à avertir le titulaire du compte de l'enregistrement de la carte Banx dans un Service de carte digitale et à l'informer des conditions applicables.

Article 1. Définitions

Service de carte digital : un portefeuille digital ('wallet') dans lequel le titulaire de la carte peut conserver sa carte Banx au titre de Carte digitale sur son appareil, ou sur le site web du commerçant, afin d'effectuer ensuite des paiements sans contact ou d'autres paiements électroniques.

Fournisseur de Service de carte digitale : l'entité qui propose le Service de carte digitale par l'intermédiaire de l'appareil du titulaire de la carte.

Carte Banx : la carte de débit, la carte Mastercard® Debit émise par Belfius via les canaux Banx.

Carte digitale : la version digitale de la carte Banx.

Code de déverrouillage : le code d'identification confidentiel, strictement personnel, nécessaire au déverrouillage de l'appareil (p.ex. empreinte digitale, schéma de déverrouillage, dispositif de reconnaissance faciale). Il s'agit d'un dispositif de sécurité personnalisé utilisé par le titulaire de la carte pour signer des transactions.

Article 2. Service de carte digitale - Généralités

Un Service de carte digitale permet au titulaire de la carte de conserver une version digitale de sa carte Banx sur un appareil (p. ex. smart-watch, smartphone...). Cet appareil permet d'effectuer des paiements sans contact, des achats « in-app » ou d'autres types de transactions de paiement électronique.

Les Fournisseurs de Services de carte digitale peuvent prévoir leurs propres conditions contractuelles. Belfius n'est pas concerné par ces conditions. Le titulaire de la carte doit vérifier auprès du Fournisseur de Service de carte digitale les spécificités techniques auxquelles son appareil doit satisfaire pour pouvoir utiliser le Service de carte digitale.

Le titulaire de la carte peut uniquement enregistrer des cartes Banx qui sont à son nom. Pour pouvoir enregistrer la carte Banx au titre de Carte digitale, le titulaire de la carte doit introduire ses données personnelles et les données de la carte dans le Service de carte digitale.

Article 3.

Service de carte digitale - Fonctionnement

Le Service de carte digitale donne au titulaire de la carte, conformément au règlement applicable pour les cartes et aux conditions stipulées par le Fournisseur de Service de carte digitale, la possibilité d'exécuter des transactions de paiement avec sa Carte digitale.

Le titulaire de la carte approuve la transaction de paiement via la saisie du Code de déverrouillage de l'appareil (p. ex. schéma de déverrouillage, empreinte digitale, dispositif de reconnaissance faciale) lorsque celui-ci est demandé. Le titulaire du compte autorise irrévocablement Belfius à débiter son compte du montant des transactions de paiement exécutées via le Service de carte digitale.

Belfius se réserve le droit de refuser l'exécution de transactions de paiement. Dans ce cas, la banque en informe le titulaire de la carte dans les plus brefs délais.

Le titulaire de la carte donne son accord pour la réception de messages, notifications et communications relatifs à la Carte digitale et/ou au Service de carte digitale.

Le titulaire de la carte ainsi que le titulaire du compte retrouvent toutes les informations relatives aux transactions de paiement via l'app Banx.

Le Fournisseur de Service de carte digitale détermine si une catégorie de cartes Banx est soutenue ou non par le Service de carte digitale.

Article 4.

Blocage de la Carte digitale

Belfius peut bloquer l'accès à la Carte digitale pour des raisons objectivement justifiées relatives à la sécurité (p. ex. soupçon d'utilisation non autorisée ou frauduleuse de la Carte digitale). Dans ces cas, Belfius informe le titulaire de la carte dans la mesure du possible avant le blocage, sauf si cette transmission d'information se révèle contraire à des considérations de

sécurité objectivement justifiées.

Le blocage de la carte Banx implique également le blocage de la Carte digitale correspondante.

Article 5.

Responsabilité

Belfius ne peut être tenu pour responsable des erreurs techniques ou des défauts de services fournis par des tiers, tels que le Fournisseur de Service de carte digitale ou le fournisseur des services Internet.

Le Titulaire de la carte doit satisfaire aux obligations suivantes :

- utiliser la Carte conformément aux présentes conditions et s'informer des modalités d'utilisation sur le site www.banx.be;
- notifier immédiatement Card Stop, dès qu'il a connaissance de la perte, du vol ou de l'usage abusif de sa Carte digitale, ou de toute utilisation non autorisée de sa Carte (Card Stop – téléphone : +32 78 170 170 (tarif appel national vers fixe), +32 70 344 344 (0,30 EUR/min) - accessible 24h/24h - adresse : Worldline SA – Chaussée de Haecht, 1442 – 1130 Bruxelles);
- prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir la sécurité de la Carte digitale et du Code de déverrouillage, comme par exemple : ne pas donner la possibilité à un tiers (y compris le conjoint, un membre de la famille et des amis) de prendre connaissance du code secret et/ ou d'utiliser la Carte digitale;
- avertir Belfius, dès qu'il en a connaissance, de toute erreur ou irrégularité constatée sur ses extraits de compte, en ce compris l'imputation d'opérations effectuées sans son accord ;

En cas de perte ou de vol de l'appareil via lequel le service de Carte digitale est proposé, le titulaire de la carte doit faire immédiatement bloquer son appareil via le Fournisseur de service de Carte digitale.

Le Code de déverrouillage est strictement personnel et confidentiel. Le titulaire de la carte doit prendre toutes les mesures raisonnables pour que ce Code soit conservé dans les meilleures conditions de sécurité possibles. En cas de non-respect des mesures raisonnables de protection du caractère personnel du Code de déverrouillage, le titulaire de la carte porte l'entièvre responsabilité des risques liés à son propre appareil, en particulier des risques d'accès non autorisé.

En fonction des circonstances, et sous réserve du pouvoir d'appréciation du juge en la matière, les actes du titulaire de la carte peuvent être considérés comme constitutifs de négligence grave, et ce qu'ils résultent ou non du non-respect par le Titulaire de la carte des obligations qui lui incombent en vertu du règlement applicable pour les cartes.

Article 6. Données à caractère personnel

Belfius et le Fournisseur de service de carte digitale interviennent, chacun séparément, en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel :

- Belfius est responsable du traitement de la transaction initiée au moyen de la Carte digitale. Les objectifs visés pour le traitement des données à caractère personnel, ainsi que les droits du titulaire de la carte, sont exposés dans la charte sur la vie privée Banx. Cette charte fait partie de la relation contractuelle avec le titulaire de la carte et est opposable à ce dernier. Elle est disponible en agence et peut également être consultée sur banx.be/privacy-charter
- Le Fournisseur de Service de carte digitale est responsable du traitement des données à caractère personnel qui se rapportent au Service de carte digitale. Belfius n'est pas concerné à cet égard.

Article 7. Durée et résiliation

Les présentes Conditions valent pour une durée indéterminée.

Le titulaire de la carte peut résilier le contrat à tout moment, sans frais en supprimant sa Carte digitale du Service de carte digitale.

Belfius peut mettre fin aux Conditions à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de deux mois.

La résiliation de la carte Banx et/ou du compte auquel elle est liée, entraîne de plein droit la résiliation des Conditions dans le chef du titulaire de la carte.

Article 8. Modifications

Belfius peut modifier les Conditions à tout moment. Toute modification sera notifiée sur un support durable, deux mois au moins avant son entrée en vigueur.

Le titulaire de la carte a le droit de rejeter les modifications jusqu'à leur entrée en vigueur. Passé cette date, il sera réputé avoir accepté les modifications.